



Adhésion 2020

Yves Montagne
Président de la FEPEM 35
(Fédération pour la Pratique
et l'Enseignement
de la Musique en Ille -et-Vilaine)

Chartres de Bretagne le 25 novembre 2019,

Cher(e) ami(e) adhérent(e) ou futur(e) adhérent(e),

Je vous prie de trouver dans cet envoi le **formulaire d'adhésion 2020** pour la **FEPEM 35**.
Merci infiniment de le remplir et de le renvoyer à l'adresse suivante:

FEPEM 35 : 2 rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

Une facture correspondant à vos choix vous sera envoyée par retour du courrier.

L'appel à cotisation 2020 comporte deux choix possibles:

- ✓ 1. FEPEM 35 uniquement pour un montant correspondant au nombre d'élèves ou d'adhérents de votre structure
- ✓ 2. FEPEM + FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique (anciennement FFEM)) pour bénéficier des services de la FFEA et notamment des accords SEAM et SACEM.

Cependant, votre structure, **tout en restant adhérente de la FEPEM 35** peut continuer d'être membre de la CMF par le canal de la FMB (Fédération Musicale de Bretagne, dénommée maintenant CMF Bretagne). Dans ce cas, l'appel à cotisation se fera **UNIQUEMENT** en ligne sur le site de la CMF avec votre identifiant Open Talent). L'adhésion à une autre fédération de niveau national ou régional est également possible (FSCF, FBBF)

Je tiens à attirer votre attention (s'il est nécessaire encore...) sur la situation difficile que traversent nos structures, situation qui est aussi vécue par la fédération dans la mesure où nous développons de plus en plus de projets avec une subvention du Conseil Départemental qui reste stable d'un montant de **4000 €**.

Désormais la Fédération est identifiée par le Conseil départemental comme un acteur d'intérêt départemental dans la mise en œuvre du Plan Musiques en Ille - et -Vilaine.

Actions visées par la convention signée avec le Conseil Départemental :

- ✓ Dynamiser la pratique musical amateur de type fanfare-harmonie-batterie fanfare.
- ✓ Faciliter la mise en place d'actions de formation à destination des personnes inscrites dans les structures musicales d'Ille et Vilaine adhérant à la fédération
- ✓ Porter une attention particulière à la mise en place de parcours de formation à destination des personnes en capacité d'assurer un rôle d'encadrant de la pratique amateur
- ✓ Favoriser la mise en place de partenariat entre les écoles de musique et les structures de pratiques amateurs.

Elle bénéficie également depuis :

- ✓ le 10 juillet 2017 d'un agrément Jeunesse Education Populaire
- ✓ le 22 novembre 2017 d'une reconnaissance d'intérêt général lui permettant de bénéficier de dons et mécénats éligibles aux réductions d'impôts.

Enfin, lors de l'Assemblée Générale 2017, **un nouveau mode de calcul par tranche de l'adhésion a été décidé**. Ce nouveau mode de calcul est applicable pour l'adhésion 2020 (**il n'y a pas d'augmentation**).

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020 aura lieu le :
Dimanche 2 février à la salle du Triptik à Acigné. Nous serons accueillis
par nos amis de l'AMHV (Association Musicale de Haute Vilaine).

Nous comptons sur la présence de votre structure

Pour la cinquième année, un concert ouvert à tous, point d'orgue de ce temps fort fédéral, vous sera proposé le :Dimanche 2 février à 15h30 à la Salle du Triptik à Acigné avec l'orchestre et des ensembles de l'école de musique de l'AMHV ainsi que La Montalbanaise de Montauban de Bretagne.

Plus que jamais, **votre engagement** (par votre adhésion ou votre investissement personnel dans les actions et projets ou au sein du Conseil d'administration ou encore simplement en faisant apparaître le logo de la FEPEM 35 sur vos supports de communication) est **indispensable. Un immense merci à toutes les structures qui accueillent les activités de la fédération dans leurs locaux et mettent leur matériel à disposition.**

Plus que jamais, la présence dans notre département, d'une Fédération dynamique, représentative de la diversité de ses structures, riche de ses valeurs et reconnue par les institutions est **indispensable**. Nous ne devons pas céder à la morosité ambiante, au repli sur soi pour ne pas dire au « chacun pour soi ». La FEPEM 35 est la seule **fédération musicale représentative** reconnue par le Conseil Départemental et les institutions en particulier pour son rôle de pôle ressource pour la formation et l'accompagnement des pratiques artistiques ainsi que le soutien aux pratiques amateurs (orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, chorales et ensembles vocaux) et en direction des publics éloignés.

Je me tiens, bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour tous renseignements. Si vous êtes intéressé(e) pour nous rejoindre dans le Conseil d'Administration vous êtes le/la bienvenu(e).

Utilisez sans modération les services de la FEPEM 35 :

1. le site de la FEPEM 35: fepem35.com (faites-nous parvenir vos dates de concerts et auditions, offres et recherches d'emplois) elles figureront dans la rubrique « bloc notes »). Nombreux liens et documents téléchargeables
2. la page Facebook (très suivie et réactive)
3. le réseau (adresse mail fepem.35@gmail.com) pour diffuser largement vos informations en direction des 54 structures
4. le calendrier partagé
5. la mutualisation du matériel (rubrique dédiée sur le site avec la liste des propositions)

Comptant sur votre soutien, votre confiance et votre fidélité à **VOTRE fédération**, je vous transmets mes sentiments musicaux et fédéraux les meilleurs et les plus optimistes !

Yves Montagne
Président de la FEPEM 35 (06 79 96 58 76)
2, rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne
fepem.35@gmail.com